

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

TELEGRAMME

POSTES ET TELEGRAPHES.

Indications de service.

M. De Laylo Palais
Monaco Principauté

N°

Timbre
à date.



L
télégr.

LE PORT EST GRATUIT. Le facteur doit délivrer un récépissé à souche
lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

À DECHIRER

ORIGINE.

Cruette

36 18 22 10

MENTIONS DE SERVICE.

N° 701. [Ans. 21 bis.] - (Aout 1926. - 1/24 sp. bleu 727.)

date paying clear call unfortunate
getting picture peacefur splendid sitings
Pierre

**Signification des principales indications éventuelles
pouvant figurer en tête de l'adresse.**

- | | |
|--------------------------------------|---|
| D..... = Urgent. | XPx.... = Exprès payé. |
| AR..... = Remettre contre reçu. | NUIT... = Remettre même pendant la nuit. |
| FC..... = Accusé de réception. | JOUR... = Remettre seulement pendant le jour. |
| RP..... = Réponse payée. | OUVERT = Remettre ouvert. |
| TC..... = Télégramme collationné. | |
| MP..... = Remettre en mains propres. | |

Indications de service.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.
Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

N°

Timbre
à date.



No 701. [Ann. 524 bis.] - (Août 1926. - 1/24 sp. bleu 727.)

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
<i>Cruette</i>	<i>36</i>	<i>28</i>	<i>22</i>	<i>10</i>	

date getting payking Please call moderate yellow picture hope peacefur splendid sitings Pierre